

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43 + 4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
33-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LEBOUIC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Président, François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.
Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur Le Vice-Président explique au Conseil que le montant inscrit au compte 673 du budget primitif 2019 (titres annulés sur exercices antérieurs) est insuffisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Budget Ordures Ménagères (fonctionnement) :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 012	6411	Rémunérations du Personnel	- 11 000 €
D 67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 11 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC33-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43 + 4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
34-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LEBOUIC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES – Président,
 François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.
Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : SERVICE CIVIQUE « LEOPARDS DU TRI »

Le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) fixe comme objectif prioritaire la généralisation du tri à la source des déchets organiques d'ici 2025. L'enjeu premier consiste à banaliser le geste de compostage des restes alimentaires par les citoyens eux-mêmes.

Afin de répondre à cet enjeu, la Région Normandie propose, au titre de sa compétence « planification déchets », la mise à disposition de personnes en service civique pour effectuer des missions de sensibilisation des habitants au tri à la source des déchets alimentaires.

La Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville s'est déclarée intéressée auprès de la Région Normandie pour accueillir un binôme de volontaires en service civique. La mission, d'une durée de huit mois, débutera en octobre 2019. Le coût restant à la charge de la collectivité est de 107,58 € par volontaire et par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE de donner un avis favorable à l'accueil d'un binôme en service civique, pour une durée de 8 mois, afin de sensibiliser les habitants au tri à la source des biodéchets. La mission débutera au mois d'octobre 2019. Le coût restant à la charge de la collectivité est de 107,58 € par volontaire et par mois.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à engager les procédures de recrutement des services civiques et à signer les conventions de mise à disposition des volontaires dans le cadre du service civique « Les léopards du tri » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents utiles à cette affaire.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC34-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43 + 4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
35-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LÉBOUC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Président, François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.
Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : ADOPTION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES
LA CA'LINETTE ET LA NOURSERIE**

Vu la compétence de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville pour la création, la gestion et le financement des actions et des équipements se rapportant à l'action sociale petite enfance ;

Vu la délibération N°66-2017 de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville approuvant les modifications du règlement intérieur de la Ca'Linette ;

Vu la délibération N°67-2017 de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville approuvant les modifications des horaires de la Nourserie ;

Vu la Circulaire N° 2019-005 de la CNAF en date du 5 juin 2019 fixant les nouveaux taux de participation familiale à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Sur avis favorable de la Commission Petite Enfance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement de fonctionnement de la Ca'Linette ;
- APPROUVE le règlement de fonctionnement de la Nourserie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC35-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES



Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43 + 4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
36-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LEBOUIC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Président, François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.
Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE SEINE-MARITIME

Vu les articles L.263-1, L.223-1 et L. 227-1 à 3 du code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Considérant la volonté de la CAF de Seine Maritime et de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville de renforcer leur partenariat au service des habitants du territoire ;

Considérant le projet de Convention territoriale globale présentée en annexe du présent livret ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le projet de Convention territoriale globale avec la CAF de Seine Maritime ;
- DECIDE D'autoriser Monsieur le Président à signer avec la CAF de Seine Maritime la Convention territoriale globale 2019-2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC36-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43 + 4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
37-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LEBOUIC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOÏ, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES – Président,
François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.
Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATIONS DES STATUTS DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5212-1 et suivants, L.5711-1 et suivants, L.5741-1 ;

Vu la délibération N°25-2019 de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville, demandant au Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Plateau de Caux Maritime la reprise de la compétence accueil, information, coordination et promotion touristique à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération N°2019-02-011 du PETR du Pays Plateau de Caux Maritime ;

Considérant que le projet de modifications des statuts du PETR du Pays Plateau de Caux Maritime, réceptionné le 5 juin 2019, porte principalement sur :

- Article 2 : Objet

Restitution de la compétence Tourisme à ses Communautés de communes membres à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

- Article 5.1 : Composition du Comité syndical

A compter de la première réunion du comité syndical suivant le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, le conseil syndical est composé de 17 délégués élus par les conseils communautaires :

Côte d'Albâtre : 6 titulaires, 6 suppléants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Plateau de Caux Doudeville-Yerville : 5 titulaires, 5 suppléants

Accusé certifié exécutoire

Yvetot : 6 titulaires, 6 suppléants

Région Normandie - Préfet : 27/06/2019

Total : 17 titulaires, 17 suppléants

- Selon l'article 5.2 : membres associés ;



Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	42+4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
38-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LEBOUIC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Président,
François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR,
Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL, Michel FILLOCQUE.

Monsieur Patrice MATHON est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES D'ÉVÉNEMENTS

Vu l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes relatif à la réalisation d'actions en faveur du développement touristique et à la participation à des actions culturelles à retentissement communautaire, le Conseil Communautaire a souhaité apporter une aide aux associations locales qui organisent des événements culturels ou touristiques répondant à la définition statutaire de l'intérêt communautaire.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 08/03/11, approuvant le règlement d'attribution des aides (touristiques & culturelles) en faveur des associations locales qui organisent des événements répondant à la définition statutaire de l'intérêt communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix et une abstention :

APPROUVE le versement des aides suivantes aux associations organisatrices d'événements.

Bénéficiaires	Evènements	Coûts prévisionnels	Montant de la subvention
Yerville Evènements	Yerville Années 60/70	9 950,00 €	1 990,00 €
Cercle de l'amitié de Bourdainville	Exposition bucolique au clos-masure Tellier	1 800,00 €	720,00 €

Conformément au règlement, 60% de l'aide sera versée en acompte, le solde (40%) étant versé sur présentation du bilan financier à l'issue de la manifestation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget principal 2019.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC38-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43+4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
39-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LÉBOUC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES – Président, François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LÉCONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LÉCONTE, Olivier RICOEUR.
Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.211-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.5212-1, L.5711-1 et suivants ;

Vu la délibération N°62-2018 de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville, confirmant que le transfert partiel de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » au syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules s'entend « hors défense contre la mer » ;

Considérant le projet de modification des statuts du syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules portant sur la nouvelle rédaction de l'article 3 et réceptionné le 2 mai 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE d'approuver la modification des statuts du syndicat mixte des bassins versants du Dun et de la Veules : « Article 3 : Le siège du syndicat est fixé à l'Espace Multiservices, 40 rue Charles Lescane, 76740 Fontaine-le-Dun » ;**
- **DECIDE de charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC39-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43+4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
40-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LEBOUIC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Président, François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.

Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- de 2 250 € à Madame FLAMANT et Monsieur MESSAGER domiciliés à Héricourt-en-Caux, dont 1 500 € attribués pour les travaux de toiture et 750 € pour les travaux de façade (commission du 26/06/2018) ;
- de 1 500 € à Monsieur Gérard POISSON domicilié à Yerville (commission du 31/01/2019).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC40-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43+4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
41-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LEBOUIC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES – Président,
François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.
Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ELECTION DU CORRESPONDANT AU CNAS

Vu la délibération N°13-2017 de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville pour la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel et l'adhésion au CNAS ;
Considérant la radiation des effectifs pour mutation de Stéphane LOTON à compter du 1^{er} juin 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de désigner Sandrine BECASSE en qualité de déléguée agent et de correspondante auprès du CNAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC41-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43+4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
42-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LÉBOUC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Président, François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.

Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ACQUISITION DE L'ANCIEN SITE DE LA DIRECTION DES ROUTES A DOUDEVILLE

Vu les articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 28 mars 2019 approuvant l'acquisition de l'ancien site de la Direction des Routes sis 8 rue Eugène Guillotin à Doudeville, référencé section AB N°107 ;

Considérant les négociations engagées avec le Département de la Seine Maritime ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de l'ancien site de la Direction des Routes sis 8 rue Eugène Guillotin à Doudeville, référencé section AB N°107, au prix net vendeur de CENT VINGT QUATRE MILLE EUROS (124 000 €) ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tous documents utiles à cette affaire ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le Département de la Seine Maritime une convention d'occupation précaire des lieux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 du budget principal 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC42-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43+4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
43-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LEBOUIC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOY, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Président, François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.
Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION ET LA REHABILITATION DE L'ANCIEN SITE DE LA DIRECTION DES ROUTES A DOUDEVILLE

Considérant le projet d'acquisition et de réhabilitation de l'ancien site de la Direction des Routes à Doudeville afin d'y aménager un nouveau lieu d'accueil des habitants et de développer divers services à la population ;

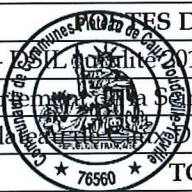
Considérant l'inscription de ce projet au Contrat de ruralité 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter l'opération d'acquisition et de réhabilitation de l'ancien site de la Direction des Routes à Doudeville afin d'y aménager un nouveau lieu d'accueil des habitants et de développer divers services à la population ;
- ARRÊTE les modalités de financement suivantes :

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT
Maîtrise d'œuvre et diagnostics	22 344 €
Acquisition des locaux	124 000 €
Travaux bâtiment d'accueil	186 200 €
Désamortissement des garages	14 480 €
Toiture des garages	18 798 €
Parking	19 046 €
TOTAL	384 868 €

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%
Etat - 2019	200 000 €	51,97 %
Département de la Seine Maritime	96 217 €	25,00 %
CC Plateau de Caux - Doudeville Yerville	88 651 €	23,03 %
TOTAL	384 868 €	100,00 %



- **AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le concours financier de l'Etat et du Département de la Seine Maritime pour les montant indiqués dans le plan de financement, ou toute autre subvention auprès des organismes pouvant apporter une aide ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents utiles à cette affaire ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de passation des marchés publics, à signer les marchés et les pièces afférentes à ce dossier.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC43-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43+4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
44-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LÉBOUC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Président, François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.

Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CREATION DE POSTE ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'arrêté de fusion portant création de la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville,

M. Le Vice-Président propose de recruter un Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2^{eme} classe au service Petite Enfance,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2^{eme} classe à temps complet, au 24 août 2019.

AUTORISE M. Le Président à nommer par arrêté individuel la personne afférente à ce grade

ARRETE le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de Communes tel qu'annexé à la présente délibération.

La dépense correspondante sera inscrite au budget de la Communauté de Communes au chapitre 12.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC44-2019BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43+4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
45-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LEBouc, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Président, François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTEILLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.

Absents : François BOUTEILLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CDI - EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur Le Vice-Président rappelle au Conseil communautaire que, conformément à l'article 3-3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de la catégorie A peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent, par délibération en date du 24 mars 2015, sur le grade d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}, et qu'il n'a pas été possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Monsieur Le Vice-Président rappelle que l'accroissement des activités (accompagnement des parents et des assistants maternels), la mise en place de nouveaux projets et la gestion des dossiers administratifs du Relais d'Assistants Maternels de Doudeville rendent nécessaire le recrutement de Mme Julie BAGUET à temps plein en Contrat à Durée Indéterminée.

Madame Julie BAGUET a intégré les effectifs de la Communauté de communes, en qualité d'animatrice du RAM, le 18 août 2019.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent du grade d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour une durée indéterminée à compter du 18/08/2019.
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 12 du budget de la Communauté de communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC45-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 25 juin 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43+4

Date de convocation
11 juin 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
46-2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Flamanville, sous la présidence de M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, 1^{er} vice-président.

Présents : Alain LÉBOUC, Joël BAILLARD (Suppléant), Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Didier BELLIERE (suppléant), Séverine FREMONT, Philippe COTE, Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Sabine DEROUARD, René SAGNOT, Claude LESEIGNEUR, Emeric GEMEY, Erick MALANDRIN, Didier DELAMARE, Patrick BOSSE (suppléant), Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Luc LEFRANÇOIS, Marie-Cécile MASURE, Hilaire CAUMONT, Marie-France BEAUDOUIN, Yves PETIT, Jacques NEMERY (suppléant), André LARCHEVEQUE, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Claude FOURNIER (suppléant), REMY BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES.

Excusés : Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Président, François-Marie LEGER (pouvoir à Jean Nicolas ROUSSEAU), Gérard TIERCELIN (pouvoir à André LARCHEVEQUE), Fanny TERRY (pouvoir à Emeric GEMEY), Rémi LECONTE (pouvoir à Dominique LACHEVRES), Didier DECULTOT, Xavier CAVELAN, Jean Michel DELAMARE, Gisèle CUADRADO, Alain CORNU, Claude BOUTELLER, Jean-Pierre DORE, Daniel BEUZELIN, Philippe CORDIER, Olivier LECONTE, Olivier RICOEUR.

Absents : François BOUTELLER, Daniel DURECU, Laurence GUENOUX, Arnaud LAURENT, Michel PIEDNOEL.

Monsieur Philippe FERCOQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT - EMPLOI PERMANENT SUR LE GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS de 2^{ème} CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur Le Président rappelle au Conseil communautaire que, conformément à l'article 3-3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de la catégorie A peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent, par délibération en date du 19 juin 2018, sur le grade d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème} et qu'il n'a pas été possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

En raison des tâches à effectuer, Monsieur Le Président propose le renouvellement du contrat de Madame Valentine BERTRAND, animatrice du Relais d'Assistants Maternels d'Yerville, sur le grade d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, à compter du 03 septembre 2019 pour une durée de un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le contrat de Madame Valentine BERTRAND, animatrice du Relais d'Assistants Maternels, sur le grade d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, à compter du 03/09/2019 pour une durée de un an ;
- DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 12 du budget de la Communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20190625-CC46-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019



Alfred TRASSY-PAILLOGUES